

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 FÉVRIER 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;

Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée pour le remplacement de la solution du logiciel courrier ;

Considérant que le contrat de maintenance du logiciel courrier Post Office, proposé par la société BERGER LEVRAULT, est arrivé à échéance le 31/12/2024;

Considérant qu'un renouvellement de contrat avec la société BERGER LEVRAULT impliquait, pour des raisons de cybersécurité, des mises à jours conséquentes, ayant de fait, un coût financier significatif ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation, la proposition de la société ARAWAK (69100 VILLEURBANNE) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la collectivité ;

DÉCISION

Article 1

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour la mise en place du logiciel courrier KOLOK, avec la société ARAWAK (69100 VILLEURBANNE).

Article 2

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché est de 3 ans et 3 mois (39 mois), incluant 3 mois pour la mise en place puis 3 ans de maintenance.

Article 3

La 1^{ère} Année, le montant est fixé à 8 525 € HT, incluant la mise en place et l'hébergement de la solution.

A partir de la 2ème année, le forfait annuel de maintenance est fixé à 5 700 € HT, incluant l'hébergement et la maintenance de la solution.
La dépense sera imputée sur le budget général de la Ville 2026 et les suivants.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 24 FÉVRIER 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 05.03.2026
Publié ou notifié le : 05.03.2026

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_02_101
Objet :	Mise en place, maintenance et hébergement du logiciel de gestion de courrier
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260224-D2026_02_101-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260224-D2026_02_101-AI-1-1_0.xml	text/xml	902 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_18453.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260224-D2026_02_101-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mars 2026 à 15h46min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mars 2026 à 15h46min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2026 à 15h47min05s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	5 mars 2026 à 15h47min27s	Reçu par le MI le 2026-03-05

